

Le 16/06/2020

Alors que les associations ont presque toutes suspendu leurs activités jusqu'en septembre, les **Bouchons 74** envisagent de rouvrir à partir du **1^{er} juillet 2020** leur **local de tri** situé à **Duingt** afin de répondre à la demande de plusieurs bénévoles. Mais cela ne peut se faire qu'avec les autorisations administratives et sanitaires « Mairie + Services mandatés par la Préfecture c'est-à-dire : S.E.A 74 (sport, emploi, animation) centre des ressources pour les associations loi 1901 + C.D.O.S (comité départemental olympique sportif)» qui auront validé le plan de reprise ci-dessous :

DISPOSITIONS TEMPORAIRES LIÉES AU COVID 19 à partir du 1^{er} juillet 2020

suite au déconfinement

- Jours d'ouverture inchangés soit les **mardis, mercredis et jeudis après-midi** (sauf férié)
- Horaire quelque peu modifié : **de 13 heures 30 à 17 heures 30**
- **Port OBLIGATOIRE de gants** (déjà fournis par les Bouchons) et **de protection faciale (masque ou visière)** que chacun devra se procurer et entretenir régulièrement ; ces équipements ne pourront pas rester sur place
- **PLUS de goûter collectif autour de la table** comme auparavant ; cependant, une collation pourra être prise en respectant les gestes barrières (lavage des mains et distanciation physique)
- **A disposition** : Eau courante, savon, essui mains jetables et solution hydroalcoolique
- **La vaisselle pourra être faite sur place**, essuyée avec le papier jetable à disposition.
- **Obligation de répertorier la présence et le passage de toute personne dans les locaux** (Tri, Travaux divers, Dons de matériels, etc...) pour permettre la traçabilité des cas dits « contacts » en cas de contamination. A cet effet, un agenda est déjà en service.
- Chaque jour, une personne veillera à l'application de ces dispositions
- **PAS de présence au tri** en dehors des jours et heures d'ouverture ; cette disposition concerne exclusivement les personnes (et leur conjoint) qui détiennent les clefs du local (Jaques - Michel - René C. - Marcel - Jean-Claude - Gisèle - Daniel - Françoise - Hélène - Guy - Jean - Olympio - Sylvie - René T.)
- **PAS d'aménagement individuel** ou dérogation spécifique
- **PAS de recours possible** auprès des Bouchons 74 en cas de contamination
- **Aucune réception de matériel médical** jusqu'au retour d'une situation sanitaire normale
- La procédure pour le chargement du camion de bouchons plastiques fera l'objet d'une communication spécifique en temps voulu.

Cette réglementation établie avec l'aval du C.A. est approuvée par chacun des membres du Bureau avant diffusion et affichage.

Tous les bénévoles qui souhaitent reprendre une activité au sein de l'association devront IMPÉRATIVEMENT s'engager à suivre ces recommandations appelées à être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire du département.